



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Forêt de Saint-Cucufa

Question écrite n° 45000

Texte de la question

M. Jacques Baumel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation ministre de tutelle de l'Office national des forêts, sur le projet d'abattage d'arbres centenaires en parfaite santé, dans le cadre d'un programme de régénération d'un certain nombre de parcelles de la forêt de Saint-Cucufa par l'Office national des forêts. Sans remettre en question la nécessaire régénération des forêts, les mairies de Garches, de Rueil-Malmaison et de Vaucresson s'élèvent contre cet abattage systématique, à la suite déjà de la disparition de nombre d'entre eux dans d'autres parcelles de la forêt, alors que des choix sélectifs s'imposent pour protéger et maintenir des chênes centenaires. Il est souhaitable que les méthodes qui sont utilisées pour le renouvellement des vastes forêts domaniales ne s'appliquent pas automatiquement à des bois, voisins de sites urbains, lieux de promenade de nombreux citoyens, très inquiets de voir leur forêt transformée en une vaste pépinière qui mettra vingt ou trente ans à retrouver des sujets de haute futaie. Il lui demande s'il entend en conséquence donner des instructions à l'Office national des forêts pour que soit préservés ces trente-cinq arbres centenaires menacés d'abattage et repartis sur un certain nombre des quatre-vingt-quinze parcelles de la forêt de Saint-Cucufa.

Texte de la réponse

Le plan d'aménagement du bois de Saint-Cucufa de la forêt domaniale de La Malmaison, approuvé par arrêté ministériel en 1984 après avis du conseil général et suite à une réunion publique à la mairie de Rueil-Malmaison, a été modifié en 1995 à la faveur de nouvelles réunions pour tenir compte de la sensibilité croissante du public au paysage. C'est ainsi que la surface de régénération a été ramenée de 34 à 25 ha, soit une réduction de 27 % au cours des 25 prochaines années, ce qui représente une moyenne d'un hectare par an, soit 0,5 % de la surface totale de la forêt. Enfin il est prévu de favoriser davantage des essences en place pour accroître la diversité paysagère héritée de ses traitements antérieurs et séculaires. Les coupes marquées dans les parcelles 25, 27, 32 et 57 sont donc des coupes de régénération prévues par cet aménagement révisé et concernent à ce jour 37 arbres sur 241, soit 15 % de l'effectif présent sur ces parcelles. D'une façon générale, la pérennité de la forêt passe par l'organisation dans l'espace et dans le temps de son renouvellement pour la satisfaction des générations actuelles et futures, et c'est bien la mission confiée aux forestiers, qui n'ignorent pas les réactions quelquefois fortes de la part des populations. En effet, celles-ci souhaitent l'immuabilité des paysages forestiers, ce qui s'avère incompatible avec le maintien de la biodiversité et les objectifs de développement durable ou de plurifonctionnalité que notre pays a fait sien. Dans le cas des forêts périurbaines, et en particulier du bois de Saint-Cucufa, le mode d'aménagement adopté tient compte des priorités d'accueil du public et de protection. Il n'est toutefois pas possible de supprimer toute régénération, donc toute coupe, y compris d'arbres sains, ayant évidemment une valeur économique, sans attenter au caractère forestier de ces espaces et, à terme, en compromettre l'accessibilité ou même l'existence. C'est à ces conditions qu'il sera possible de conserver des forêts périurbaines, qui à la différence des parcs, offrent des qualités particulières et irremplaçables d'ambiance du milieu forestier et de nature. Sans remettre en cause l'aménagement qui vient d'être approuvé, il est certainement souhaitable aux différents partenaires de se rencontrer, pour mieux apprécier les modalités de son

application. Les services regional et interdepartemental de l'Office national des forets restent prêts a poursuivre la concertation et l'information sur les questions soulevees. Dans les regions periurbaines ou les espaces de nature sont rarefies, cette concertation locale peut etre plus difficile compte tenu des passions qu'ils soulevent, mais elle reste le seul moyen de parvenir a des solutions adaptees a la realite et tenant compte des impératifs des acteurs concernes.

Données clés

Auteur : [M. Baumel Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45000

Rubrique : Bois et forets

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5848

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 502